



# BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : [www.commune-faramans.fr](http://www.commune-faramans.fr)

## Conseil municipal du 16 juin 2022

### 1. Bâtiments :

- **Travaux école :**

Les travaux se poursuivent dans le nouveau bâtiment : une chape a été coulée dans les deux classes. Dès que celle-ci sera sèche, les travaux pourront reprendre pour s'achever fin août afin que les nouvelles classes soient disponibles à la rentrée.

La rénovation des anciennes classes débutera dès le début des vacances scolaires. Le déménagement du matériel et mobilier se fera dès le 08 juillet et les travaux démarreront le 11 juillet.

- **Aménagement de la halle :**

Afin de limiter les courants d'air lors de manifestations sous la halle, il est prévu d'installer un rideau motorisé Normand de 9 mètres de large sur 3 mètres de hauteur.

Un devis de 7 902 € TTC pour la pose de ce matériel a été validé par le conseil municipal.

- **Aménagement du stade :**

Des devis ont été demandés pour sécuriser les abords du stade avec l'installation d'un grillage surmonté d'une main courante (1,10 m de hauteur) et de filets pare-ballons vers les cages côté mairie.

### 2. Écoles :

- **Cantine :**

Une réunion rassemblant la *commission école* et des représentants des autres communes du RPI (Joyeux et Saint-Éloi) s'est tenue le 01 juin.

Une augmentation de 0,10 € du prix des repas a été décidée pour compenser la hausse des prix du fournisseur et des charges fixes de fonctionnement de la cantine.

- **Halte-garderie :**

Le bilan financier laissant apparaître un déficit conséquent, les tranches horaires ainsi que les tarifs seront à nouveau révisés pour la rentrée.

Les parents recevront prochainement une explication.

### 3. Voirie :

→ La municipalité a demandé au Conseil Départemental l'autorisation de mettre en place un plateau ralentisseur au niveau de l'école sur la RD 4<sub>E</sub>, celle-ci lui a été accordée.

→ Le Conseil Départemental a décidé de matérialiser les intersections sur la RD 4<sub>E</sub> en posant des panneaux de priorité à droite. Les croisements concernés sont : Route de Pizay / Chemin des vignes, Chemin des platières et Route de Pérouges / Chemin des bruyères)

#### **4. CCPA (Communauté de communes de la Plaine de l'Ain) :**

Les plannings de collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes changent à partir du 06 juillet, voir calendrier ci-joint.

**ATTENTION !** la CCPA a eu connaissance d'un individu voulant pénétrer dans le domicile d'un particulier prétextant le changement prochain des poubelles. Les agents de la CCPA n'effectuent pas de démarchage à domicile et il n'est pas prévu de remplacement des poubelles à l'occasion de la modification du planning des collectes.

Communiqué de la CCPA :

*« ALERTE VIGILANCE - Des démarchages à domicile frauduleux nous ont été remontés. Dans le cadre de la réorganisation de la collecte des déchets, la CC-Plaine de l'Ain n'effectue pas de démarchage à domicile. Par ailleurs, en aucun cas des agents de la CCPA peuvent vous demander votre carte d'identité pour des changements de poubelles. En cas de doute, veuillez prendre contact avec notre service : [dechets@cc-plainedelain.fr](mailto:dechets@cc-plainedelain.fr) ou par téléphone, le matin, de 9 h à 12 h au 04 74 61 96 40 ».*

#### **5. Informations diverses :**

- **Location de la salle des fêtes :**

Les tarifs de location seront révisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

- **Coupages d'eau sur la commune de Faramans :**

Celles-ci sont liées à l'achèvement des travaux de renouvellement de la colonne d'eau sur la RD 4.

→ Le 21 juin de 8 h à 12 h : Le Raccoud, Le Félix, Le petit Vernay, Les Cordelières.

→ Le 21 juin de 13 h 30 à 17 h : Les Cordelières.

→ Le 23 juin de 8 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h : Le Perrier, Les Fourches.

- **Fermeture du secrétariat de mairie :**

→ Les 13, 15 juillet et du 08 au 12 août 2022.

#### **6. Dates à retenir :**

→ **25 juin** : kermesse du Sou des écoles.

→ **09 juillet à 23 h** : feu d'artifice du 14 juillet.

→ **09 juillet** : les pompiers de Faramans organisent une soirée musicale avec restauration, buvette et soirée dansante. **Pensez à retourner votre coupon de réservation.**

→ **30 juillet** : concours de pétanque organisé par la Société de chasse.